

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025**

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	38

L'an deux mille vingt cinq, le 04 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

**Etaient présents :**

Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Dera RATSAJETSINIMARO, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, M. Christian BALL, Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR.

**Etaient excusés et représentés :**

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Bernard JÉNASTE, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Tomislav NAJDOVSKI par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS.

**Etait excusée :**

Mme Sylvie GIL BAREA.

**N° 2025DE004 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Le budget primitif 2025 sera présenté lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Les articles L2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales prévoient que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur :

- ✓ Les orientations budgétaires,
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
- ✓ La structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La préparation budgétaire 2025 s'est inscrite dans une volonté de construire des prévisions budgétaires cohérentes tenant compte de l'évolution démographique et du déploiement des services qu'elle impose.

La Ville de Schiltigheim, comme toutes les collectivités locales françaises, doit aujourd'hui composer avec des contraintes budgétaires accrues imposées par les décisions gouvernementales. Le précédent projet de loi de finances pour 2025 prévoyait une ponction de 5 milliards d'euros sur les finances des collectivités, marquant une nouvelle étape dans le désengagement de l'État et mettant en péril leur capacité d'action. Si le précédent projet de loi de finances 2025 s'est trouvé censuré, le contexte budgétaire national ne nous permet pas d'être optimistes quant aux réductions de dotations et aux augmentations des charges qui pèseront sur les collectivités locales à l'avenir.

Ce rapport d'orientation budgétaire tient compte des mesures annoncées par le précédent gouvernement, le budget primitif 2025 se verra ajusté si un nouveau projet de loi de finance devait être adopté dans les prochaines semaines.

Ainsi, l'impact sur les collectivités se traduit par une réduction drastique des ressources disponibles : baisse des recettes de TVA, diminution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), gel des dotations, et augmentation des cotisations CNRACL.

Pour Schiltigheim, ces restrictions risquent de compromettre les investissements nécessaires à la transition écologique, à la rénovation des bâtiments municipaux, et au maintien des services publics de proximité. Alors que la ville s'engage dans des projets structurants tels que la construction de l'école Victor Hugo ou l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses équipements, ces coupes budgétaires pourraient limiter sa capacité à répondre aux besoins croissants de sa population.

Ce rapport d'orientation budgétaire, en tenant compte des contraintes externes, présente les choix stratégiques de la municipalité pour 2025. Il reflète une volonté de préserver les services publics essentiels (accueil périscolaire, restauration scolaire, sécurité, soutien aux seniors) tout en maintenant un autofinancement suffisant pour poursuivre les investissements structurants.

Si la collectivité prend sa part, en responsabilité, elle tient à dénoncer l'impact systémique de ces politiques gouvernementales sur l'autonomie financière des collectivités, et de rappeler que les communes ne peuvent porter le poids des efforts de redressement des finances publiques nationales.

Face à ces défis, Schiltigheim réaffirme son engagement en faveur de ses quatre piliers : transition écologique, solidarités, participation citoyenne et efficience de l'action publique, ce malgré un cadre budgétaire toujours plus contraint.

## 1. Le contexte général de la préparation budgétaire 2025

### 1.1. Projections macroéconomiques décembre 2024

La Banque de France diffuse périodiquement des projections macroéconomiques relatives à la France portant sur l'année en cours et les deux suivantes. Les dernières projections en date ont été arrêtés le 27 novembre, soit avant la motion de censure du gouvernement, avec des hypothèses de finances publiques proches du projet de loi de finances conduisant à une réduction sensible du déficit public à 5% du PIB en 2025. Lors de la préparation budgétaire, il a été pris en référence la projection d'IPCH à 2,4%.

#### **POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE**

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

#### 1.1.1. Le contexte et les mesures du projet de loi de finances 2025

Le Ministre du Budget, M. Laurent Saint-Martin, lors de la présentation le 10 octobre 2024 du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, a indiqué que le déficit public « est l'affaire de tous, que ce soit l'Etat, les collectivités ou le secteur social, toutes ces administrations doivent être contributives à l'effort de redressement des comptes publics. ». Ce PLF est le seul connu au moment de la rédaction de ce rapport.

Dans le but de ramener le déficit à 5 % du PIB, dès 2025 (contre 6,1 % annoncés pour 2024), l'Exécutif prévoit ainsi de trouver 60 milliards d'euros dès 2025 via, d'un côté, le déblocage de 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires et, de l'autre, la réduction de 40 milliards d'euros de dépenses publiques. Pour y parvenir, cependant, cette réduction des dépenses devrait être portée par l'Etat à hauteur de 20 milliards d'euros, pour 15 milliards d'euros par le secteur social et, enfin, pour 5 milliards d'euros par les collectivités.

## **1.2. Les mesures pour les collectivités territoriales**

Dans ce contexte, les collectivités territoriales devront donc prendre ce que le gouvernement estime être « leur juste part » à l'effort de redressement budgétaire, à travers une ponction de 5 milliards d'euros sur leurs finances, auxquels on peut ajouter la réduction drastique du Fonds vert (qui passerait de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros) et une augmentation de plus d'un milliard d'euros des cotisations CNRACL contenue dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) mais pouvant intervenir avant même le vote du PLFSS, par décret.

### **1.2.1. Fonds de précaution**

Le dispositif principal de ce plan de 5 milliards d'euros de prélèvements, c'est la création d'un « fonds de précaution » - appelé aussi « fonds de résilience des finances locales » ou « fonds de réserve au profit des collectivités territoriales » - de 3 milliards d'euros.

Il impacterait environ 450 des plus grosses collectivités (celles « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros », détaille l'article 64 du PLF) et serait alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités « limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement ». D'après l'association Intercommunalités de France, « Les ponctions de l'État représenteraient jusqu'à 15 % » de l'épargne brute des intercommunalités alors que celles-ci sont « au pic de leur cycle d'investissement ». Ce qui les obligerait « soit à renoncer à leurs projets, soit à s'endetter lourdement pour honorer les marchés qu'elles ont signés ».

### **1.2.2. Gel de la TVA et réduction du FCTVA**

Le gouvernement a aussi prévu, dans le cadre de ce plan de 5 milliards d'euros, le gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA qui ferait perdre 1,2 milliard d'euros aux collectivités et l'amputation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 800 millions d'euros.

S'agissant du FCTVA, il serait donc procédé à « un abaissement du taux » à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024) à compter de 2025. En outre, les dépenses de fonctionnement seraient « exclues de l'assiette éligible » et ce, d'après Bercy, afin de « recentrer le Fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement ».

Il est ainsi prévu de « supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du Fonds ».

### **1.2.3. Les dotations de l'état aux collectivités**

Du côté des dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement reste stable et sera maintenue à hauteur d'un peu plus de 27,2 milliards d'euros, comme en 2024. Même chose pour les dotations d'investissement : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) et la Dotation Politique de la Ville (DPV) seront ainsi stabilisées au même niveau que 2024.

Cependant, « en euros constants, elles sont en recul », puisque cette stagnation ne compense pas la hausse des prix portée par l'inflation (qui vient de repasser sous la barre des 2 %, selon l'Insee). D'autant que les collectivités seront sollicitées à hauteur de 487 millions d'euros au titre des variables d'ajustement. Un montant qui « revient à un niveau ante crise, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes », précise le PLF.

L'augmentation des dotations de péréquation est, elle, poursuivie au même niveau qu'en 2024. Il est ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

### **1.3. Les orientations politiques de la Ville de Schiltigheim pour l'année 2025**

Dès le début du mandat, l'équipe municipale a fixé une ambition claire : transformer Schiltigheim pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Cette ambition n'était pas un choix, mais une nécessité imposée par des chantiers nombreux et incontournables, fruit de décennies de besoins accumulés. Chaque projet inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) reflète une gestion rigoureuse et responsable : aucun caprice, aucune dépense superflue, mais des investissements indispensables pour moderniser nos infrastructures, renforcer nos services publics et préparer notre territoire à la transition écologique et sociale.

Qu'il s'agisse de l'éducation, avec la construction et la rénovation d'écoles, des infrastructures sportives et culturelles, ou des actions en faveur de la transition énergétique, chaque euro engagé est un pari sur l'avenir. Ce mandat est celui de l'action, de la transformation. Malgré les contraintes budgétaires et les incertitudes, nous avons fait le choix de ne pas céder à l'immobilisme pour construire un avenir meilleur pour tous les Schilikois.

Le budget primitif 2025 marque la dernière année pleine du mandat 2020-2026 et est l'occasion de rappeler les marqueurs forts du projet politique. En effet, le projet politique repose sur 4 piliers : la transition écologique, les solidarités, la participation citoyenne et l'efficacité de l'action publique. Ces piliers doivent guider la transformation de Schiltigheim pour offrir aux habitants un cadre de vie de qualité.

La mise en œuvre de ces orientations s'est traduite lors du travail de préparation budgétaire par une volonté de conjuguer ces engagements avec une nécessaire amélioration de l'autofinancement après une année 2024 marqué par les effets de l'évolution démographique, de l'inflation, du coût du gaz et de l'électricité et des contraintes liées aux revalorisations des agents publics.

Cet effort sur l'autofinancement permet à la collectivité de maintenir des capacités d'investissement en maîtrisant son taux d'endettement tout en maintenant la qualité et le niveau du service public.

En 2025, le budget est construit pour permettre plus particulièrement de sanctuariser les politiques publiques suivantes :

- **L'accueil périscolaire et la restauration scolaire** : malgré une forte hausse des marchés au cours des dernières années, notamment sous l'effet du contexte inflationniste, notre priorité demeure de maintenir un haut niveau de prestation, que ce soit dans la gestion des écoles ou de la restauration. Ces engagements traduisent un engagement politique fort : celui d'un service public protecteur, qui agit comme un rempart face aux crises économique et sociale.
- **La sécurité et l'entretien de l'espace public** : L'augmentation des budgets alloués à la sécurité et à l'entretien de l'espace public (+288 k€) témoigne de notre volonté de garantir un cadre de vie de qualité pour tous les habitants. Cette priorité répond à une demande citoyenne forte.
- **L'accompagnement social** : le transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées du CCAS vers la Ville reflète notre ambition de renforcer les politiques de solidarité. Ces actions, associées à une attention particulière portée aux quartiers prioritaires et aux services d'animation pour les jeunes (+178 k€), visent à consolider le lien social et à réduire les inégalités. Chaque euro investi dans ces domaines est une affirmation de notre engagement pour une ville plus juste et solidaire.

## **2. Les évolutions prévisionnelles 2025**

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Elles précisent notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

## 2.1 Evolution des recettes de fonctionnement

### 2.1.1 Evolutions en matière de fiscalité (chapitre 731)

En l'absence d'augmentation des taux de fiscalité locale, la prévision se réalise principalement en prenant en compte l'évolution des bases fiscales et les prévisions de population et développement urbain.

Depuis 2018, la revalorisation des bases des collectivités n'est plus votée en Loi de finances, mais est automatiquement assise sur l'évolution en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'année précédente. L'indice de novembre 2024 paru le 13 décembre 2024 entraîne une revalorisation de **1,7%**.

Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et industriels. Elle ne s'applique donc pas aux locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution est calculée à partir de l'évolution réelle des loyers établie grâce à une grille tarifaire publiée par arrêté préfectoral.

Prenant pour base l'écart entre évolution de l'IPCH et l'évolution réelle du produit de la taxe foncière non bâti en 2023 et 2024 sur la commune, l'évolution attendue des produits de la fiscalité est de **1,42%** soit un montant total de **21 470 k€** soit un « dynamisme » de 300 k€.

Le chapitre comptable (731) est complété par la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation, par la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour un total de 1 996 k€.

Enfin, compte tenu de la mutation désormais très engagée des friches industrielles, la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation connaît un ralentissement progressif depuis 2022 passant de 1 505 k€ en 2022 à 1 148 k€ en 2023 puis 947 k€ en 2024.

Le produit en matière de fiscalité est stable à hauteur de **23 466 k€**.

### 2.1.2 Evolution en matière de concours financiers et notamment les relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont elle est membre (chapitre 73)

Après actualisation des trois critères de solidarité que sont le revenu par habitant, le potentiel fiscal et l'effort fiscal, le montant de la Dotation de Solidarité Communauté (DSC) 2025 s'élève à 1 053 k€. En l'absence de transfert de compétences, l'Attribution de Compensation (AC) 2025 reste inchangée, soit 3 365 k€.

Partant du gel des dotations, l'inscription 2025 relative au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste également inchangée soit 430 k€.

Le montant des concours financiers du chapitre reste stable par rapport à 2024 pour un montant global de **4 863 k€**.

### 2.1.3 Evolution en matière de concours financiers de l'Etat et des autres partenaires (chapitre 74)

Après prise en compte du gel des dotations tant dans le cadre du PLF 2025 que dans la loi spéciale finances pour 2025, le montant prévisionnel est maintenu à hauteur de **5 783 k€**. A l'instar du mécanisme en 2024, une redistribution est à prévoir entre les dotations avec une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

La revalorisation des planchers des bonus de territoires versés par la CAF au titre de la CTG (Convention Territoriale Globale) par berceau de crèche, notamment en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville), apporte un financement supplémentaire de 240 k€ en 2025.

Le chapitre est complété par les recettes liées aux allocations compensatrices de l'Etat pour 478 k€ et notamment celles concernant la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des établissements industriels pour 424 k€.

Le montant des concours financiers de l'état des autres partenaires est stable à hauteur de **7 808 k€**.

### 2.1.4 Evolutions en matière de tarification et redevances (chapitre 70 et 75)

La prévision intègre la poursuite de l'extension du stationnement tarifé sur le ban communal avec la dernière tranche prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2025 concernant le secteur Ouest (Quartier des écrivains hors QPV, trois épis et Leclerc-Maréchaux). Cette dernière extension entraîne un renforcement des recettes à hauteur de 640 k€ sur l'année 2025.

Le transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées du CCAS à la Ville à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 conduit à une baisse du montant du remboursement des frais de personnel à hauteur de 272 k€ et à une hausse des recettes issues de la vente de repas au Foyer Soleil à hauteur de 100 k€.

En outre et afin de tenir compte de l'évolution des coûts des matières premières et des charges de personnel, les tarifs de certains services publics seront indexés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 sur l'inflation.

Le montant en matière de tarification et redevances est donc en progression de 700 k€ et se porte à **6 108 k€**.

## 2.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

L'efficacité budgétaire n'est pas une contrainte mais une opportunité pour transformer durablement nos politiques publiques. Chaque dépense est pensée comme un investissement stratégique pour protéger nos habitants, renforcer la justice sociale et anticiper les crises à venir. Alors que d'autres collectivités réduisent leurs services, nous faisons le choix de les sanctuariser et de protéger le niveau de service existant.

### 2.2.1 Evolution des charges à caractère général

Les prévisions de dépense en électricité et en chauffage sont à nouveau en diminution entre 2024 et 2025 et impactent favorablement l'évolution des charges à caractère général à hauteur de **- 858 k€**.

Nature	2022		2023		2024		2025	BPN/BPN-1
	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	895 080,00 €	751 797,64 €	1 322 432,50 €	1 387 582,89 €	1 555 000,00 €	1 407 469,54 €	1 190 100,00 €	- 364 900,00 €
60613 CHAUFFAGE URBAIN	482 350,00 €	572 310,17 €	2 141 641,00 €	1 890 991,12 €	1 144 900,00 €	1 159 350,94 €	652 000,00 €	- 492 900,00 €
<b>Total</b>	<b>1 377 430,00 €</b>	<b>1 324 107,81 €</b>	<b>3 464 073,50 €</b>	<b>3 278 574,01 €</b>	<b>2 699 900,00 €</b>	<b>2 566 820,48 €</b>	<b>1 842 100,00 €</b>	<b>-857 800,00 €</b>

Ces prévisions ont été réalisées à partir des consommations 2023 et des projections de prix issues du groupement de commande. Par soucis de sincérité, une marge de sécurité est intégrée pour le poste chauffage urbain de 20% et pour le poste électricité de 10%. En effet, plusieurs données sont susceptibles de faire évoluer les budgets : le coût de l'acheminement et des taxes, le dispositif « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » (ARENH) pour l'électricité ainsi que les consommations réelles au regard de la rigueur de l'hiver.

La diminution des dépenses énergétiques illustre, au-delà des indicateurs nationaux, l'efficacité de notre plan de sobriété énergétique mis en place en 2023. En intégrant des marges de sécurité dans nos prévisions pour le chauffage urbain et l'électricité, nous anticipons les fluctuations des coûts tout en consolidant notre stratégie énergétique. Par ailleurs, les travaux de performance énergétique, notamment le raccordement au réseau de chaleur urbain et le remplacement progressif des éclairages par des technologies LED, témoignent de notre volonté d'inscrire nos politiques dans une trajectoire durable.

L'extension du stationnement payant entraîne également une hausse des charges pour **320 k€** sur l'année 2025.

Par ailleurs, le transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées entraîne également une hausse des charges et notamment liées à l'achat des repas pour **83 k€**.

Enfin, une attention particulière est portée sur la sécurité et l'entretien de l'espace public, qui se traduit par une évolution des postes (61521-615221-6156) d'un montant global de **288 k€**.

In fine, les inscriptions budgétaires des charges à caractère générale (chapitre 011) vont connaître une baisse de l'ordre de 1% par rapport à 2024 soit une baisse de **-133 k€**.

## 2.2.2 Evolution de autres charges de gestion courante

La prévision des autres charges de gestion courante est marquée par le transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées du CCAS vers la Ville de Schiltigheim, qui entraîne mécaniquement une baisse de la Subvention accordée par la Ville au CCAS sur l'exercice 2025, passant ainsi de 1 274 k€ à 828 k€.

## 2.2.3 Evolution des charges financières

L'évolution des taux d'intérêt des emprunts entre 2022 et 2024 a été marquée par une série de changements importants, influencés par plusieurs facteurs économiques mondiaux et locaux, notamment la politique monétaire des banques centrales, l'inflation, et les tensions géopolitiques.

Si les taux étaient en moyenne autour des 4% en 2023, la collectivité a réalisé un emprunt à hauteur de 5M€ en octobre 2024 pour une durée de 15 ans à un taux de 3,25%. Le montant annuel des intérêts de l'emprunt contracté représente une dépense de l'ordre de **160 k€** en 2025.

Nature	2022		2023		2024		2025	
	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	BPN/BPN-1
66111 - INTERETS	290 000,00 €	285 797,97 €	285 000,00 €	284 968,36 €	346 000,00 €	246 104,75 €	370 524,00 €	24 524,00 €

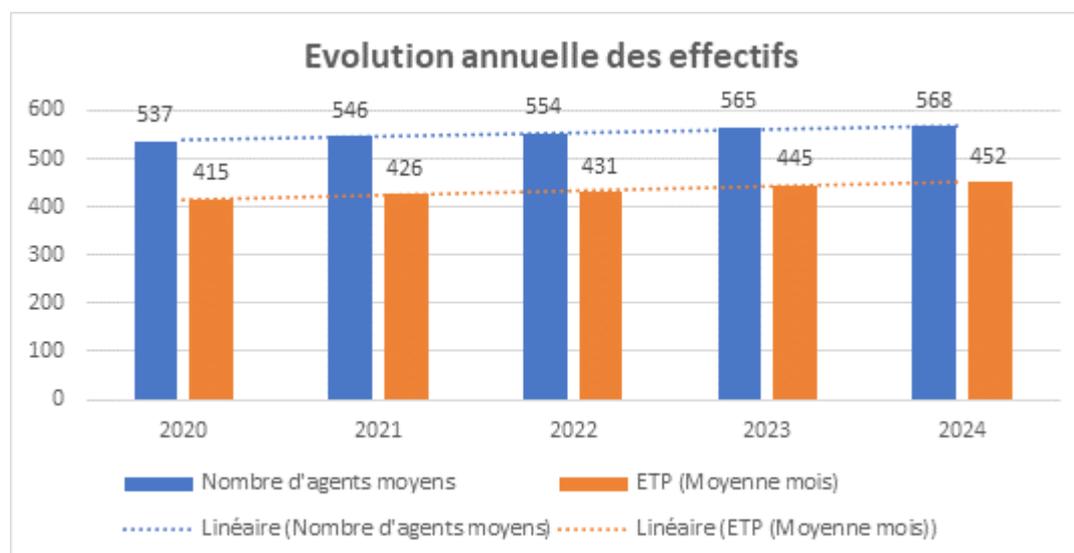
La prévision budgétaire prend en compte un trimestre du futur emprunt à réaliser en 2025.

## 2.2.4 Evolution des charges de personnel

Les inscriptions budgétaires du chapitre 012 relatives à la masse salariale vont connaître une très légère augmentation de l'ordre de 0,43% par rapport au BP 2024, soit une augmentation maîtrisée de 97 350€.

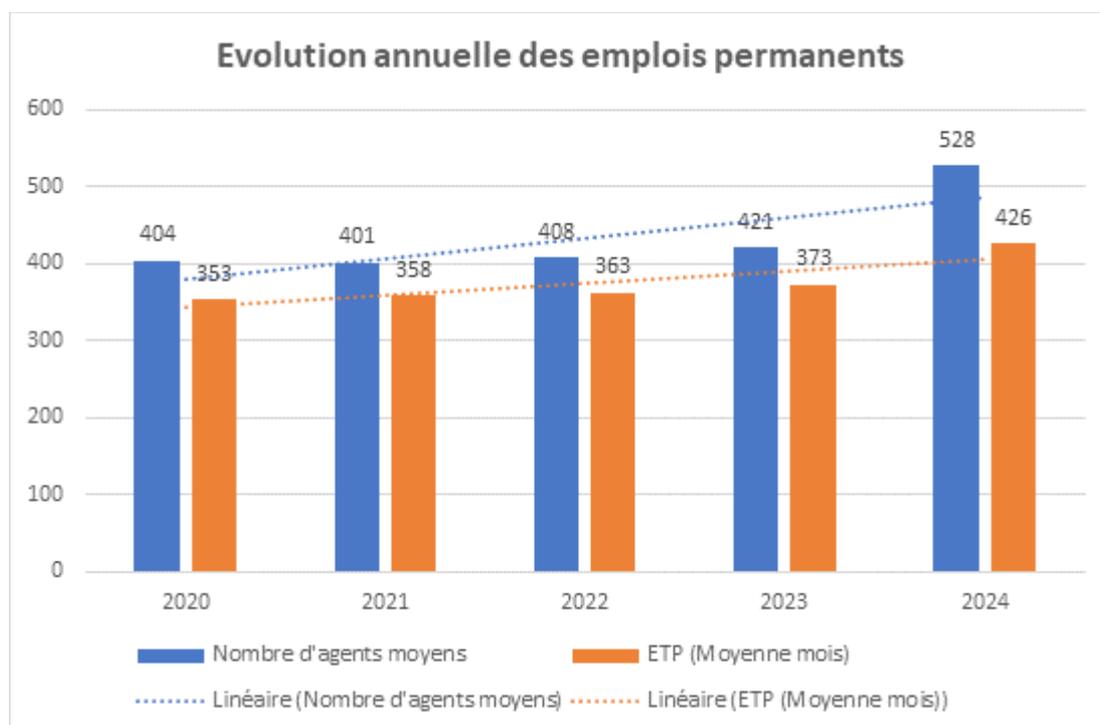
### 2.2.4.1 La structure des effectifs

Evolution des effectifs permanents et non permanents (hors statut élu) de 2020 à 2024

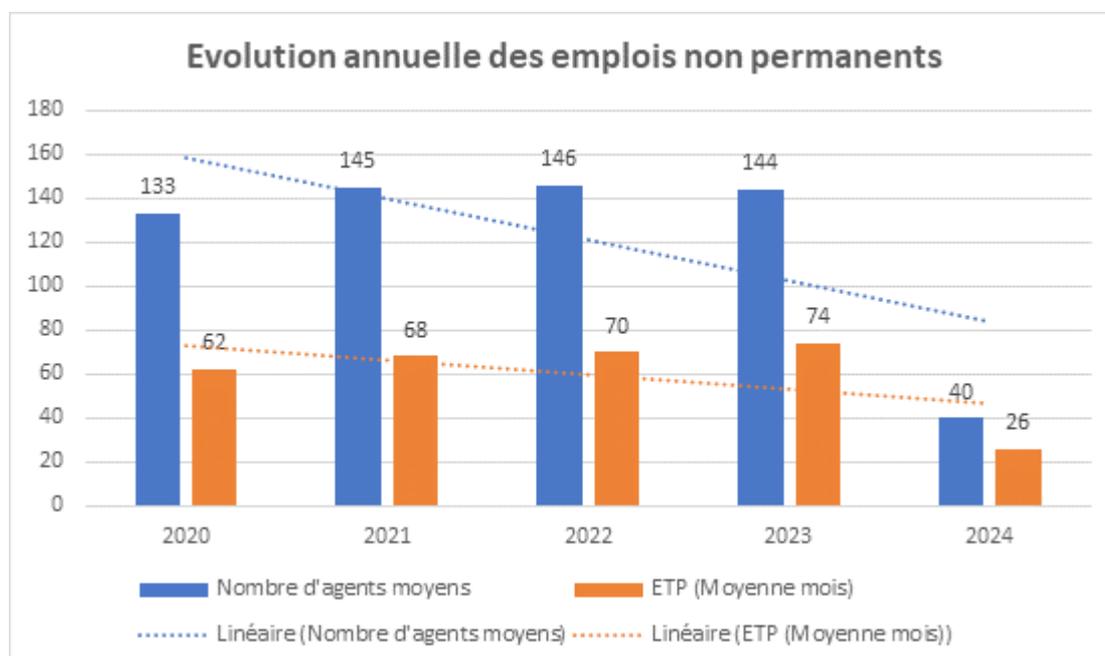


Entre 2023 et 2024, la variation est issue des recrutements, inscrits dans le BP 2024, concernant l'état civil, le pôle Séniors et le renforcement de la compétence finances.

### Evolution des effectifs permanents (hors statut élu) de 2020 à 2024



### Evolution des effectifs non permanents (hors statut élu) de 2020 à 2024



### Commentaires :

Suite à une formation CIRIL suivie en juin 2024, il a été constaté que le paramétrage par défaut proposé par le logiciel pour un certain nombre de contractuels était erroné.

Etaient concernés :

- ✓ Nomination contractuel absence de cadre d'emplois (art L332-8-1)
- ✓ Nomination contractuel catégorie A, B et C (art L332-8-2)
- ✓ Nomination contractuel vacance temporaire d'emploi (art L332-14)
- ✓ Nomination contractuel emploi temps non complet inférieur au mi-temps (art L332-8-5)

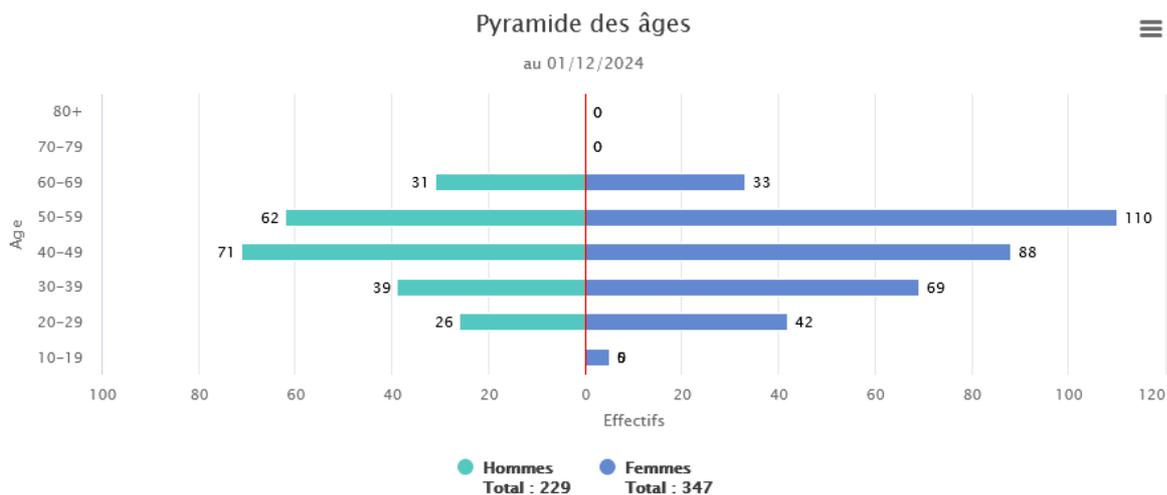
Par conséquent, une correction manuelle a été apportée pour l'ensemble des agents contractuels concernés modifiant ainsi leur profil de non permanent vers permanent (une centaine d'agents). Ce nouveau paramétrage a été appliqué aux agents dès leur date de recrutement, soit avant 2024 le cas échéant. Ainsi, pour partie corrigé, ce problème de paramétrage de CIRIL a de fait modifié certaines des données des années précédentes et il n'est dès lors pas possible de procéder à une comparaison stricte avec le tableau de l'an dernier.

En conclusion, les deux graphiques, agents permanents et non permanents, se complètent et doivent se lire simultanément.

Pour éviter de rentrer dans ces détails techniques et évolutions de paramétrages, il est par conséquent proposé que le premier graphique regroupant l'ensemble des effectifs soit dorénavant utilisé.

Entre 2023 et 2024, la variation est issue des recrutements, inscrits dans le BP 2024, concernant l'état civil, le pôle Séniors et le renforcement de la compétence finances.

### Pyramide des âges

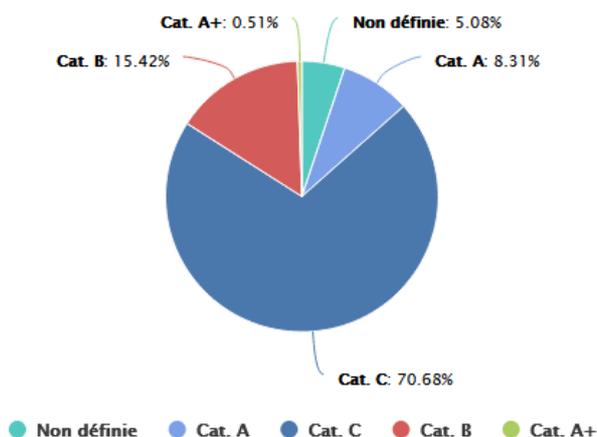


### Structuration des effectifs au 01/12/2024

#### Par catégorie statutaire :

## Effectif par catégorie

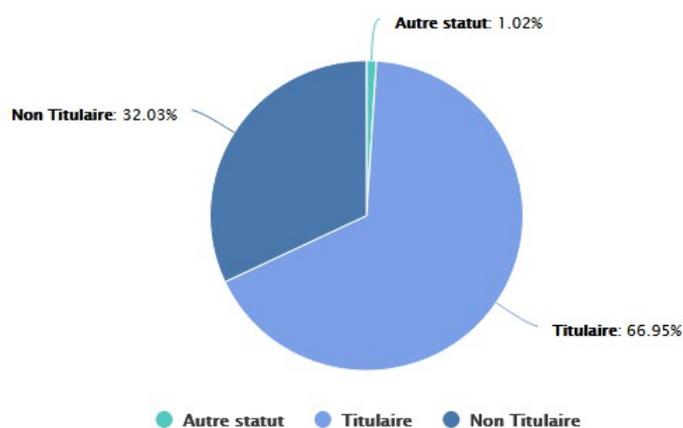
Décembre 2024



Par statut :

## Effectif par statut

Décembre 2024



### 2.2.4.2 Éléments de rémunération

	Inscriptions BP 2024	Hypothèses d'inscriptions BP 2025
Traitements bruts indiciaires	11 298 786,09 €	11 300 000 €
Régimes indemnitaires	1 916 737,56 €	1 920 000 €
Nouvelles bonifications indiciaires	109 501,28 €	120 000 €
Heures complémentaires et supplémentaires rémunérées	226 000 €	200 000 €

### 2.2.4.3 Hypothèses d'évolutions des dépenses de personnel

Comparativement à celles de 2024, les inscriptions budgétaires totales relatives aux dépenses de personnel augmentent de **97 k€**, soit une augmentation de **0,43%** de BP 2024 à BP 2025.

Les propositions d'inscriptions pour le BP 2025 aboutissent au total de **22 883 k€**.

Cette inscription s'explique par les éléments suivants :

Les obligations réglementaires incompressibles pour 2025 (+ 412k€)

Considérant notamment les hypothèses gouvernementales d'augmentations des cotisations, spécifiquement en matière de cotisations patronales auprès de la CNRACL et de cotisations URSSAF, les principales familles d'augmentations sont :

- L'option retenue concernant l'augmentation des cotisations patronales auprès de la CNRACL (3% d'augmentation par an pour chacune des 4 années à venir 2025,2026,2027,2028) représente + 263 k€
- Les hypothèses prises en compte concernant les augmentations de la valeur du SMIC et les différents taux de cotisations (taux accident du travail, taux de cotisations URSSAF...) représentent + 178 k€
- L'application des prévisions d'avancements d'échelons et de grades pour l'année 2025 inscrite à hauteur de + 55 k€
- Parallèlement à ces augmentations, l'hypothèse de l'application de 3 jours de carence a été prise en compte et représente une réduction des dépenses de - 84 k€

#### Nécessité de renforcer l'accompagnement des agents et de consolider les engagements (+ 178k €)

- + 10 k€ au titre des échéances annuelles de revalorisation de certaines IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et en premier lieu des régimes indemnitaires les plus bas, l'attractivité de la fonction publique territoriale et de la collectivité ne pouvant résulter des grilles actuelles des cadres d'emploi.
- + 7 k€ au titre des adhésions au GAS67 (Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin) – CNAS (Comité National d'Action Sociale) - CEZAM (réseau Cézam) ; initiée en septembre 2023, déployée largement en 2024, l'offre se consolide en 2025 et l'effort se poursuit pour proposer une action sociale complète et variée au plus grand nombre en se fondant notamment sur une communication régulière (intranet, mail) et un accompagnement au cas par cas en tant que de besoin.
- + 21 k€ au titre du forfait mobilité durable ; pour 109 bénéficiaires en 2023, date de mise en œuvre, l'hypothèse 2025 se fonde sur 210 agents. Largement sollicité, ce dispositif permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail avec un ou plusieurs moyens de transport type cycle, covoiturage, service de mobilité partagé.
- + 52 k€ pour l'accompagnement à l'augmentation des cotisations de mutuelle et pour maintenir l'effort en conservant une participation de l'ordre de 60% sur les cotisations de la garantie de base.
- + 73 k€ pour permettre non seulement l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant à 9€ (au lieu de 8€ actuellement) mais également d'accroître la part employeur en la portant à 60% (au lieu de 50% actuellement) renforçant ainsi le pouvoir d'achat des agents.
- + 16 k€ pour développer et encourager davantage l'apprentissage ; au-delà du renouvellement des postes d'apprentis d'ores et déjà existants (accompagnement éducatif, petite enfance, communication), les nouveaux recrutements portent sur l'animation auprès des seniors, l'urbanisme et le funéraire. Là encore, la crise de l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale conduit à rechercher une fidélisation des futurs agents dès leur apprentissage.

#### Au service des Schilikois (+ 178 k€)

- + 178 k€ pour renforcer les services et les missions dédiés aux Schilikois, dans le domaine de l'animation et l'accompagnement des jeunes au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'entretien des locaux communaux et des marchés de sécurité.

#### Evolutions opportunes et maîtrise de la masse salariale (- 670 k€)

- - 258 k€ issus de la prime du pouvoir d'achat non renouvelée en 2025
- - 165 k€ issus de l'application statutaire du demi-traitement pour les agents concernés (congé de longue maladie, congé de longue durée)
- - 181 k€ issus, chaque fois que cela a été possible, du décalage de certains recrutements et du non renouvellement de certains départs
- - 26 k€ issus de l'ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires démontrant la gestion au plus juste des services ; en 2024 la dépense relative à un tour d'élection avait été inscrite et les agents ont accepté de se mobiliser sur la base d'heures récupérables, pour certaines en 2025.
- - 40 k€ issus de l'ajustement de certaines enveloppes (allocations de retour à l'emploi, jobs d'été...)

Les dépenses de personnel, qui représentent un levier stratégique pour garantir la qualité du service public, ont été définies avec rigueur et ambition pour 2025. La légère augmentation de 0,43 % par rapport à 2024,

traduit un équilibre maîtrisé dans un contexte de contraintes budgétaires et alors que la moyenne du « Glissement Vieillesse Technique » (le GVT) devrait, à elle seule, justifier une progression d'au moins 2%. Cette évolution s'explique par des obligations réglementaires incompressibles, notamment l'augmentation des cotisations patronales à la CNRACL et l'évolution des cotisations URSSAF. Ces engagements témoignent non seulement de la rigueur de la gestion municipale, mais également de notre volonté de respecter nos obligations sociales tout en anticipant les évolutions à venir.

En parallèle, des mesures significatives ont été prises pour améliorer les conditions de travail et préserver le pouvoir d'achat des agents, avec une revalorisation des titres-restaurant et un maintien du niveau de participation de la collectivité à la mutuelle et à la prévoyance, pourtant en augmentation. Ces efforts renforcent l'attractivité de notre collectivité, un enjeu crucial face aux défis actuels de recrutement et de fidélisation des talents.

Nous poursuivons le déploiement de notre plan de déplacement de l'administration en augmentant le nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durable, permettant de soutenir les agents engagés dans des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, et nous misons sur l'avenir en développant davantage l'apprentissage, avec des postes ciblés sur des secteurs stratégiques comme l'urbanisme, l'animation pour les seniors, et les services funéraires.

Enfin, nous maintenons une approche responsable pour maîtriser la masse salariale. Ces choix illustrent une gestion proactive, qui vise à préserver la qualité des services tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Ainsi, les inscriptions budgétaires 2025 reflètent une vision ambitieuse et durable, qui place les agents au cœur de la transformation de notre service public, pour répondre aux attentes des habitants et préparer l'avenir.

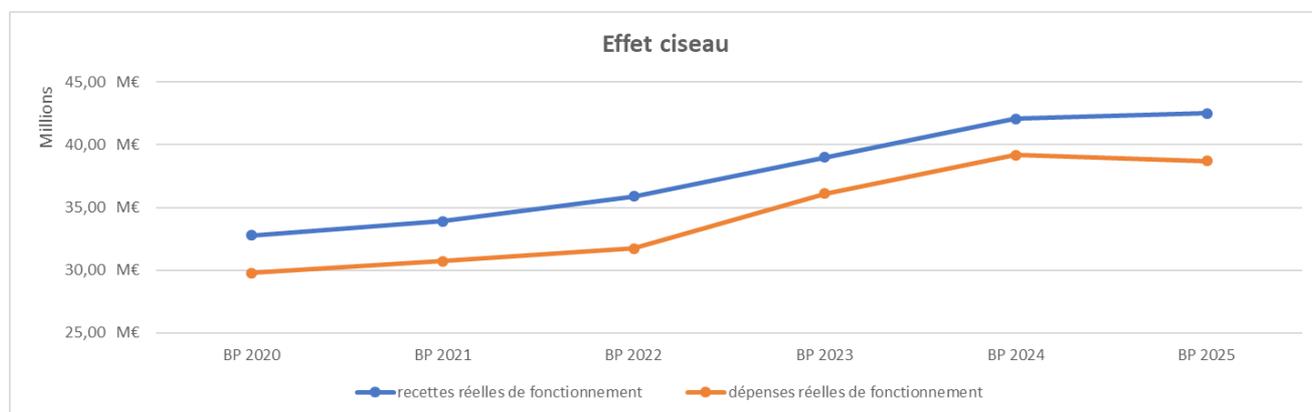
### 2.3 Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
<b>recettes réelles de fonctionnement</b>	32,79 M€	33,89 M€	35,88 M€	39,01 M€	42,08 M€	42,50 M€
<b>dépenses réelles de fonctionnement</b>	29,78 M€	30,71 M€	31,72 M€	36,09 M€	39,16 M€	38,72 M€
<b>epargne de gestion</b>	3,00 M€	3,18 M€	4,16 M€	2,92 M€	2,92 M€	3,79 M€

La stratégie financière idéale consiste à optimiser le gap entre recettes et dépenses pour maximiser l'épargne de gestion, afin d'autofinancer la section d'investissement.

Il est possible de se projeter sur une évolution des dépenses et des recettes comme suit :



Après deux années marquées par une compression de l'épargne, l'exercice 2025 marque une inversion de la tendance à l'effet ciseau. De fait, l'épargne de gestion prévisionnelle 2025 est portée à 3,79 M€.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le taux d'épargne brute équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brut. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
<b>EPARGNE BRUTE</b>	2 681 300 €	2 894 400 €	3 866 676 €	2 631 765 €	2 573 700 €	3 414 857 €
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	8,18%	8,54%	10,78%	6,75%	6,12%	8,03%

## 2.4 Evolution des dépenses d'investissement

La prévision des dépenses d'investissement se traduit de la manière suivante :

		Réalisé au 31/12/2024	Etat d'avancement	BP 2025	BP 2026	BP 2027 et suivants	Montant AP
201303	Coopérative des Bouchers	6 420 737,24 €	99,01%	64 162,76 €	- €	- €	6 484 900,00 €
201501	Sécurité des ERP	3 083 247,88 €	86,95%	361 614,39 €	101 137,73 €	- €	3 546 000,00 €
201802	Verger et Ferme Dietrich	1 375 718,67 €	97,45%	36 000,00 €	- €	- €	1 411 718,67 €
201902	École Primaire Victor Hugo - ANRU	6 942 634,92 €	31,70%	8 432 442,40 €	4 325 542,07 €	2 199 380,61 €	21 900 000,00 €
201903	Projets numérique	1 267 280,06 €	75,11%	251 333,33 €	168 638,61 €	- €	1 687 252,00 €
201904	Amélioration de la qualité des bâtiments	5 063 844,12 €	80,87%	907 613,43 €	290 598,06 €	- €	6 262 055,61 €
202001	Rénovation et extension du CSC du Marais	28 461,60 €	0,72%	435 434,40 €	972 754,00 €	2 513 350,00 €	3 950 000,00 €
202101	Rénovation Complexe Sportif de l'AAR	365 264,60 €	19,23%	1 113 221,24 €	420 514,16 €	- €	1 899 000,00 €
202102	ADAP	2 124 140,35 €	31,24%	1 515 600,00 €	1 077 664,56 €	2 082 595,09 €	6 800 000,00 €
202103	Rénovation toiture Gymnase Leclerc	2 470 066,81 €	70,57%	900 000,00 €	129 933,19 €	- €	3 500 000,00 €
202104	Rénovation hôtel de ville	792 078,61 €	54,89%	160 000,00 €	270 000,00 €	220 951,39 €	1 443 030,00 €
202105	Maison de l'enfance	366 951,95 €	4,86%	880 000,00 €	3 287 151,40 €	3 015 896,65 €	7 550 000,00 €
202106	Eclairage public 2021-2026	1 267 543,02 €	59,23%	472 456,98 €	400 000,00 €	- €	2 140 000,00 €
202401CHAL	Réseau de chaleur	84 466,44 €	30,60%	191 533,56 €	- €	- €	276 000,00 €
202401MGPE	Marché global de performance installations énergétiques	393 213,56 €	25,87%	564 795,44 €	379 991,00 €	182 000,00 €	1 520 000,00 €
				<b>16 286 207,93 €</b>	<b>11 823 924,78 €</b>	<b>10 214 173,74 €</b>	
	Dépenses opérationnelles hors AP			2 631 362,59 €	2 025 000,00 €	2 025 000,00 €	6 681 362,59 €
				<b>18 917 570,52 €</b>	<b>13 848 924,78 €</b>	<b>12 239 173,74 €</b>	

L'affectation annuelle des crédits de paiement est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du budget primitif 2025. C'est à partir de cette prévision que les scénarios de prospective ont été construits ainsi que le besoin de financement.

### 2.4.1. L'éducation

. Après les phases de terrassement/réseaux et de gros-œuvre en 2024, le chantier de **construction de l'école primaire Victor Hugo (AP201902)** se poursuit en 2025 avec la fin du clos-couvert (couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, etc.) puis le second œuvre (aménagement intérieur, équipements techniques). Il s'agit de l'année principale en termes d'activité chantier et de dépenses travaux. La livraison de l'opération est prévue début 2026.

. Il est prévu en 2025 l'engagement en phase travaux de l'opération de **mise aux normes de sécurité de l'école maternelle Prévert (AP201904)**. Les marchés travaux, publiés fin 2024, doivent être attribués au printemps. Les travaux, incluant le réaménagement de la cour, devraient être achevés début 2026.

. Pour accompagner les aménagements d'espaces publics réalisés dans le cadre du projet ESPEX, la ville de Schiltigheim a prévu le **déplacement de l'entrée publique de l'école élémentaire Leclerc**. Actuellement dans le carrefour routier, elle sera repositionnée dans le hall de jonction des deux bâtiments principaux de l'école, face à un parvis piétonnisé et élargi. Les travaux doivent se dérouler aux mois de juillet-août.

### 2.4.2. La jeunesse, le sport et la culture

. La 3ème phase de l'opération de **rénovation du Gymnase Leclerc (AP202103)**, correspondant à la toiture de la salle omnisports, a été engagée en travaux en juillet 2024. Le chantier s'est poursuivi à rythme soutenu, et la livraison est prévue au printemps 2025.

. Suite aux études opérationnelles et à l'attribution des marchés de travaux en 2024, le chantier de **rénovation intérieure de la tribune de l'Aar (AP202101)** a démarré en décembre 2024. Il se déroule en deux phases, afin de maintenir la continuité d'usage d'une partie des vestiaires. La livraison de l'opération est prévue en mai pour la première phase, en décembre 2025 pour la seconde.

. Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'agence F+F en novembre 2024, l'année 2024 doit voir la réalisation des études opérationnelles relative à **la construction de la Maison de l'Enfance (AP202105)** au sein du quartier des Ecrivains, le dépôt du permis de construire et la publication et l'attribution des marchés de travaux. Le démarrage du chantier est visé fin 2025.

. Après la phase de conception et la concertation du projet en 2024, les marchés de travaux doivent être attribués en février 2025. La phase de travaux est prévue de mars à juillet, pour une mise en service du **nouveau skate-park** à l'été 2025.

. Concernant **la rénovation et l'extension du CSC du Marais (AP202101)**, le concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2024 se clôturera après une phase de négociation début 2025. L'année sera ensuite consacrée à la réalisation des études opérationnelles (APS, APD, PRO-DCE) et au dépôt des autorisations d'urbanisme.

### 2.4.3. Les projets de transformation de la Ville

. **Stationnement** - Dans le cadre de la politique de stationnement de la ville, plusieurs mesures sont planifiées pour l'année 2025. La principale action consiste au déploiement de la 3ème phase d'extension du stationnement payant concernant l'Ouest de la Ville. Les autres actions visent à accompagner l'extension des zones de stationnement payant, améliorer les services offerts aux usagers, et optimiser la gestion des infrastructures existantes. À compter du 1er juillet 2025, de nouveaux forfaits et abonnements seront proposés aux professionnels sédentaires et mobiles, répondant à une demande croissante pour des solutions adaptées.

. **Accessibilité (AP202102)** - Suite à la livraison de la phase n° 2 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) à l'automne 2024, les travaux de la phase n°3 vont être engagés sur 10 sites à partir de février 2025, jusque mi 2026. Les bâtiments concernés sont le CTM, l'école Joséphine Baker, le Gymnase Europe, le Gymnase Exen, le Cheval Blanc, le complexe de l'Aar ainsi que le Stade Romens.

. **L'éclairage public (AP202106)** – L'exercice 2025 permettra la réalisation de travaux de renouvellement de l'éclairage public du nouveau QPV quartier Saint-Odile, du quartier et du quartier Ouest.

## Performance et transition énergétique

. Dans le cadre des **travaux d'amélioration de la performance des installations énergétiques de la Ville (AP202401)**, 2025 verra le raccordement au réseau de chaleur urbain de l'école parc du château et de la maison des sociétés sera opérationnel, et les travaux d'amélioration des systèmes de chauffage / ventilation du parc de la ville se poursuivront sur divers sites.

. Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la ville souhaite développer une première **station de panneau photovoltaïques sur le site complexe sportif Leclerc**, en autoconsommation collective (c'est-à-dire bénéficiant à plusieurs bâtiments communaux). Après le lancement de la consultation des entreprises en janvier, la réalisation de l'ensemble des travaux est prévue en 2025.

. Afin de **moderniser progressivement le parc de luminaires** et de réduire la consommation d'électricité des bâtiments de la ville, 100 k€ seront affectés au remplacement de l'éclairage ancien par la technologie LED. Un site sportif et un site scolaire, qui seront définis en début d'année, bénéficieront de ces travaux.

**Le renouvellement parc lumière briqueterie** - il s'agit de renouveler par campagnes successives le parc lumière de nos salles de spectacle pour le rendre plus moderne et plus en adéquation avec les attendues scéniques actuelles. Objectif d'augmentation de la présence de technologie modernes (full LED) permettant une baisse de la consommation d'énergies.

### 2.5 Evolution des recettes d'investissement

Outre l'autofinancement, constitué de l'épargne brute après remboursement du capital de la dette, couplé à l'amortissement de ses immobilisations, la commune finance ces dépenses d'investissement à partir des subventions, des dotations et de l'emprunt.

Dans un contexte où les dotations de l'État stagnent et où les efforts financiers des collectivités sont sans cesse sollicités, nous avons décidé de ne pas subir. Nous agissons pour mobiliser tous les leviers disponibles : subventions, partenariats publics-privés, et gestion optimisée de nos ressources propres. Ces choix témoignent de notre détermination à investir massivement pour un avenir durable, sans compromettre notre autonomie financière. Nous assumons d'investir aujourd'hui pour léguer aux générations futures une ville plus résiliente et mieux équipée.

#### 2.5.1. Evolution des subventions (chapitre 13)

Le montant des subventions attendues est réparti comme suit :

	ANRU	DSIL	CAF	CEA	REGION	AGENCE NATIONALE DU SPORT	FONDS CHENE	MONTANT 2025
<b>GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO</b>	702 313,71 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €		90 000,00 €		<b>1 692 313,71 €</b>
<b>SKATEPARK</b>				90 000,00 €	135 000,00 €			<b>225 000,00 €</b>
<b>SDIE</b>							118 625,10 €	<b>118 625,10 €</b>
<b>PHOTOVOLTAIQUE</b>					50 000,00 €			<b>50 000,00 €</b>
<b>TOITURE GYMNASSE LECLERC</b>		100 000,00 €		100 000,00 €				<b>200 000,00 €</b>
<b>MISE EN SECURITE ECOLE PREVERT</b>		100 000,00 €						<b>100 000,00 €</b>
<b>ADAP</b>		100 000,00 €						<b>100 000,00 €</b>
<b>NOUVELLE MAISON DE L'ENFANCE</b>	218 689,52 €							<b>218 689,52 €</b>
<b>TOTAL FINANCEUR</b>	<b>921 003,23 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>490 000,00 €</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>118 625,10 €</b>	<b>2 704 628,33 €</b>

Ce montant est à compléter de la subvention relative aux projets « Notre école, faisons-la ensemble » NEFLE à hauteur de 50 k€.

#### 2.5.2. Evolution des dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

La prévision des dotations est en recul en 2025. Les recettes de FCTVA attendus sont évaluées à hauteur de 1,3 M€ pour une enveloppe de dépenses éligibles à hauteur de 8 M€. Les recettes attendues de taxe d'aménagement enregistrent un ralentissement dans le contexte économique actuel et la recette prévisionnelle est estimée à 300 k€. Ce ralentissement s'explique également en raison de la poursuite de l'impact du changement de mode de gestion entraînant des retards de traitement.

La prévision budgétaire est fixée à 1,6 M€.

### 3. Le financement de la section d'investissement par l'emprunt

A ce stade de la préparation budgétaire, voici le tableau de remboursement du capital de la dette à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, hors projection du PPI sur les exercices à venir. Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 24,3 M€. Le capital à rembourser en 2025 sera de 2,6 M€ et les intérêts à rembourser seront de 370 k€.

Profil d'extinction de la dette :

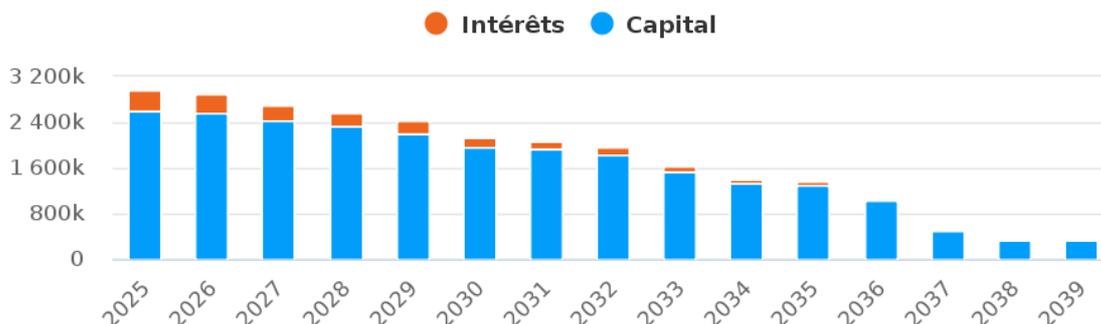


Tableau d'extinction de la dette emprunts souscrits au 31/12/2024 :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
2025	24 250 000,36 €	2 599 999,96 €	368 722,25 €	21 650 000,40 €
2026	21 650 000,40 €	2 566 666,83 €	321 665,25 €	19 083 333,57 €
2027	19 083 333,57 €	2 433 333,51 €	277 463,58 €	16 650 000,06 €
2028	16 650 000,06 €	2 333 333,12 €	239 763,42 €	14 316 666,94 €
2029	14 316 666,94 €	2 216 666,64 €	205 216,34 €	12 100 000,30 €
2030	12 100 000,30 €	1 966 666,85 €	174 684,17 €	10 133 333,45 €
2031	10 133 333,45 €	1 933 333,32 €	149 571,51 €	8 200 000,13 €
2032	8 200 000,13 €	1 833 333,32 €	125 136,75 €	6 366 666,81 €
2033	6 366 666,81 €	1 533 333,32 €	102 604,73 €	4 833 333,49 €
2034	4 833 333,49 €	1 333 333,32 €	82 705,91 €	3 500 000,17 €
2035	3 500 000,17 €	1 300 000,19 €	64 452,97 €	2 199 999,98 €
2036	2 199 999,98 €	1 033 333,54 €	46 013,43 €	1 166 666,44 €
2037	1 166 666,44 €	499 999,60 €	29 828,72 €	666 666,84 €
2038	666 666,84 €	333 333,32 €	17 844,91 €	333 333,52 €
2039	333 333,52 €	333 333,52 €	6 861,11 €	0,00 €

**Avertissement :** Les données ci-dessous relèvent d'un travail d'anticipation et de projection qui, par nature, devra être retravaillé tous les ans pour vérifier la réalisation des hypothèses. Les données exogènes de la collectivité ne peuvent pas toujours être appréhendées. Les données d'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) et d'une prospective financière sont difficiles à communiquer car par essence évolutives, ces données dépendront également d'éléments endogènes avec l'avancée des travaux. Chaque année ces éléments seront revus et adaptés mais sont partagés pour une meilleure appréhension du travail de préparation budgétaire.

Ainsi l'emprunt sera mobilisé chaque année en fonction du rythme réel de dépenses d'investissement et d'encaissement des produits d'investissement hors emprunt (FCTVA, taxe d'aménagement et subventions des partenaires financiers).

Profil d'extinction de la dette emprunts prévus d'ici la fin du mandat :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
2025	24 250 000,36 €	2 766 666,64 €	444 134,28 €	31 483 333,73 €
2026	31 483 333,73 €	3 316 666,89 €	649 162,95 €	33 166 666,90 €
2027	33 166 666,90 €	3 433 333,59 €	691 873,31 €	29 733 333,39 €
2028	29 733 333,39 €	3 333 333,20 €	624 832,86 €	26 400 000,27 €
2029	26 400 000,27 €	3 216 666,72 €	558 792,73 €	23 183 333,63 €
2030	23 183 333,63 €	2 966 666,93 €	497 843,90 €	20 216 666,78 €
2031	20 216 666,78 €	2 933 333,40 €	442 314,57 €	17 283 333,46 €
2032	17 283 333,46 €	2 833 333,40 €	388 206,19 €	14 450 000,14 €
2033	14 450 000,14 €	2 533 333,40 €	334 514,46 €	11 916 666,82 €
2034	11 916 666,82 €	2 333 333,40 €	284 198,95 €	9 583 333,50 €
2035	9 583 333,50 €	2 300 000,27 €	235 529,37 €	7 283 333,31 €
2036	7 283 333,31 €	2 033 333,62 €	187 082,89 €	5 249 999,77 €
2037	5 249 999,77 €	1 499 999,68 €	140 071,76 €	3 750 000,17 €
2038	3 750 000,17 €	1 333 333,40 €	97 671,30 €	2 416 666,85 €
2039	2 416 666,85 €	1 333 333,60 €	56 270,84 €	1 083 333,33 €
2040	1 083 333,33 €	833 333,40 €	19 490,74 €	250 000,00 €
2041	250 000,00 €	250 000,02 €	3 162,03 €	0,00 €

Données prospectives simulations d'emprunts à taux d'intérêt de 3% (pour mémoire l'emprunt réalisé en 2024 avait un taux de 3,25%). Emprunt 2025 : 10 M€ / Emprunt 2026 : 5 M€

Prospective de l'encours de la dette :

	01/01/2026	01/01/2027
Encours de la dette	31 483 334 €	33 166 667 €
Nombre d'emprunts	16	16
Annuités à rembourser	3 965 830 €	4 125 207 €
Taux moyen	2,02%	2,17%
Dette par habitant (34 666 Hab) Fiche DGF 2024	908 €	957 €
Capacité de désendettement (encours de la dette /épargne brute 2025)	9,22	9,71

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'observer la tendance à la hausse du taux moyen d'endettement qui est impacté par les données internationales.

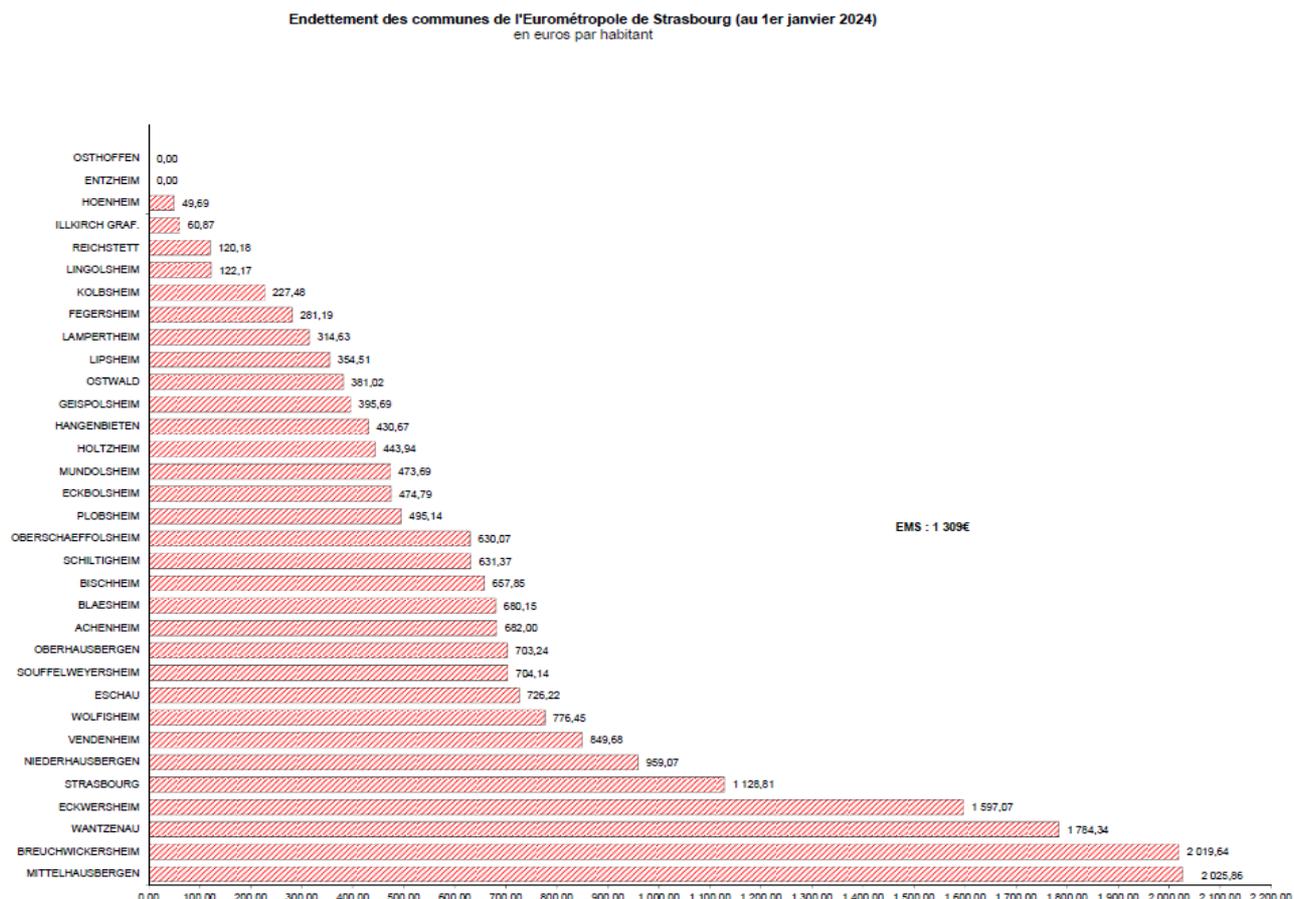
La capacité de désendettement est un ratio d'analyses financières qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités territoriales permettant de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. En moyenne, une collectivité emprunte sur 15 ans, ainsi une collectivité qui a une capacité de remboursement supérieure ou égale à 15 ans est en situation critique.

Avec la projection d'endettement présentée plus haut, la capacité de désendettement de la collectivité atteint 9 ans de durée de désendettement en 2025 et 2026. Cela est également lié à la section de fonctionnement. Les données sont étroitement surveillées afin de continuer à viser les 9 ans de durée de désendettement

malgré un contexte extrêmement contraint.

La dette par habitant est également une donnée qui permet d'analyser le poids de la dette dans les collectivités territoriales. A l'échelle de l'Eurométropole, en 2024, la dette par habitant est de 1 309€ par habitant, très nettement plus élevée qu'à Schiltigheim.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune présentant l'endettement le plus élevé est Mittelhausbergen avec 2 025,86€ par habitant alors qu'il est de 631,37 €/habitant à Schiltigheim de 1 128,81 € à Strasbourg et de 657,85 € à Bischheim (657,85€ par habitants). Avec une projection au 01/01/2027 d'une dette par habitants de 956,75€, la commune de Schiltigheim restera à un niveau d'endettement à la fois raisonnable (au regard de la capacité d désendettement) et cohérent par rapport au besoin d'équipement actuellement observé.



L'enjeu poursuivi depuis 2018 est toujours centré sur un recours raisonné à l'emprunt pour augmenter le taux d'équipement de la Ville sans sacrifier sa capacité à épargner et sans faire porter l'intégralité de l'effort au seul contribuable actuel alors que ces dépenses visent des équipements durables (conformément aux recommandations très explicites de la CRC) Par ailleurs, les dépenses d'investissement aujourd'hui engagées permettront de réduire les dépenses de fonctionnement grâce à la maîtrise des enjeux en termes de consommation énergétique.

En conclusion, loin de renforcer l'autonomie des territoires, l'État impose des contraintes toujours plus lourdes, tout en maintenant un cadre réglementaire rigide et centralisé. La réduction drastique du Fonds vert, l'augmentation des cotisations CNRACL, ou encore le gel de la TVA montrent que l'État ne tient pas compte des réalités locales ni des besoins spécifiques des territoires. Ces mesures mettent en péril la capacité des collectivités à agir efficacement au service de leurs habitants et à investir pour préparer l'avenir.

Face à cette pression, nous rappelons que les collectivités ne sont pas de simples gestionnaires soumis à la tutelle de l'État. Elles sont des acteurs majeurs de la démocratie locale et de la cohésion sociale. Ce rapport d'orientation budgétaire incarne notre volonté de préserver nos marges de manœuvre, de défendre l'intérêt général, et de continuer à construire une ville résiliente et solidaire malgré les obstacles.

Le projet municipal arrive à son terme, si le plan pluriannuel d'investissement était ambitieux, il était nécessaire pour répondre aux défis de l'augmentation démographique ; de la mise aux normes de sécurité de nos bâtiments ainsi qu'à leur adaptation thermique.

#### 4. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus (articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT)

	Elus	Montant indemnités brutes versées en 2024		
		Ville de Schiltigheim	Eurométropole de Strasbourg	Autres indemnités
Indemnités Elus	BALL CHRISTIAN	784,32 €	13 811,40 €	
Indemnités Elus	BOUSSARD-MOSSER DOMINIQUE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	BUCHMANN ANDREE	10 388,16 €	13 811,40 €	
Indemnités Elus	CHRIGUI JAMILA	4 809,36 €		
Indemnités Elus	DAMBACH DANIELLE	48 394,08 €	32 900,64 €	
Indemnités Elus	DULAURENT CORINE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	ELIA Marie-Thérèse	4 809,36 €		
Indemnités Elus	GIL BAREA SYLVIE	784,32 €		
Indemnités Elus	GUTH MATHIEU	4 809,36 €		
Indemnités Elus	HAAS REGINA	5 765,14 €		
Indemnités Elus	HENRY Martin	784,32 €	13 811,40 €	
Indemnités Elus	HOFSTETTER JULIEN	4 809,36 €		
Indemnités Elus	HOLLEDERER HELENE	784,32 €		
Indemnités Elus	HUSSON STEPHANE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	JAMPOC-BERTRAND Nathalie	10 388,16 €	32 900,64 €	
Indemnités Elus	JENASTE Bernard	11 922,12 €		
Indemnités Elus	KLEIN FRANCOISE	784,32 €		
Indemnités Elus	LE GOUIC-FAUCHEZ Sandrine	11 922,12 €		
Indemnités Elus	LESCOUTE-PHILIPPS AURELIE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	MACIEJEWSKI PATRICK	13 826,16 €	13 811,40 €	31 295,69 €
Indemnités Elus	MAI JEROME	4 809,36 €		
Indemnités Elus	MARTIN STANISLAS	4 809,36 €		
Indemnités Elus	MEHMANPAZIR Sophie	11 922,12 €		
Indemnités Elus	NAJDOVSKI TOMISLAV	4 809,36 €		
Indemnités Elus	OCHS Patrick	11 922,12 €		
Indemnités Elus	PARIS CHRISTELLE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	RATCLIFFE JULIEN	4 809,36 €		
Indemnités Elus	RATSIAJETSINIMARO DERA	784,32 €		
Indemnités Elus	RODRIGUES RAPHAEL	784,32 €		
Indemnités Elus	SAID-L'HADJ NOUREDINE	784,32 €		
Indemnités Elus	SOMMER Anne	4 809,36 €		
Indemnités Elus	SPLET ANTOINE	4 809,36 €	13 811,40 €	
Indemnités Elus	STEFFANUS Benoit	11 922,12 €		7 999,92 €
Indemnités Elus	ULU SELIM	4 809,36 €		
Indemnités Elus	VOGT Jean-Marie	11 922,12 €		

Indemnités Elus	WILHELM MARYLINE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	WINTERHALTER EVELYNE	4 809,36 €		
Indemnités Elus	WINTERHALTER LAURENCE	11 922,12 €		
Indemnités Elus	ZORN Sylvie	4 809,36 €		

La délibération suivante serait à prendre :

Le conseil Municipal,

*Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Finances, Domaines et Marchés publics » et du Bureau Municipal,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

**APPROUVE** la présence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le débat.

**Adopté, à l'unanimité**

**SCHILTIGHEIM**, le 4 février 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire